



Distr.: générale  
29 novembre 2012



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour l'environnement**

Français  
Original : anglais

**Vingt-septième session du Conseil d'administration/  
Forum ministériel mondial sur l'environnement  
Nairobi, 18-22 février 2013**  
Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire\*  
**Questions de politique générale : état de l'environnement**

**État de l'environnement et contribution du Programme des  
Nations Unies pour l'environnement à la recherche de solutions  
aux grands problèmes d'environnement**

**Rapport du Directeur exécutif<sup>1</sup>**

*Résumé*

Le présent rapport présente une synthèse des principales questions scientifiques et de politique générale émanant des activités d'évaluation et d'alerte rapide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) qui doivent être portées à l'attention du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa vingt-septième session ainsi qu'aux responsables politiques au niveau approprié.

Ces questions sont extraites des conclusions des diverses évaluations intégrées et thématiques conduites ces deux dernières années aux niveaux mondial et régional dans le cadre du suivi permanent de la situation de l'environnement dans le monde qu'entreprend le PNUE conformément à son mandat. En particulier, le rapport souligne les conclusions du cinquième rapport de la série « L'Avenir de l'environnement mondial » et de sa synthèse à l'intention des décideurs qui ont été présentées à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD) à Rio de Janeiro pour éclairer les débats.

Ce rapport présente également de façon succincte l'actualité des initiatives « Le PNUE en direct » et « Eye on Earth » (Regard sur la Terre) et du Programme de recherche sur la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique et ses effets (PROVIA). On trouvera des informations détaillées sur ces initiatives dans l'*Annuaire 2013* du PNUE (voir UNEP/GC.27/INF/2) et d'autres documents d'information s'y rapportant.

\* UNEP/GC.27/1.

<sup>1</sup> La mention d'une entreprise ou d'un produit commercial n'implique pas l'aval du PNUE.

## I. Mesure que pourrait prendre le Conseil d'administration

1. Le Conseil d'administration pourrait envisager d'adopter une décision s'inspirant de la proposition du Directeur exécutif. La mesure proposée sera présentée séparément au Comité des représentants permanents du PNUE pour qu'il puisse l'intégrer dans sa préparation de projets de décision à soumettre à l'examen du Conseil.

## II. Suivi permanent de l'état de l'environnement dans le monde : informations générales sur le fondement scientifique des évaluations

2. Le présent rapport vise à donner au Conseil/Forum une vue d'ensemble des conclusions des récentes évaluations scientifiques, en particulier des principaux enjeux se posant aux niveaux mondial et régional et à mettre en évidence les initiatives et processus qui s'y rapportent menés en appui au principal mandat du PNUE, qui consiste à suivre l'état de l'environnement dans le monde.

3. Il convient de noter qu'à sa vingt-septième session, le Conseil/Forum examinera plusieurs documents connexes destinés à éclairer ses délibérations, notamment :

- a) Le cinquième rapport de la série « L'Avenir de l'environnement mondial » (GEO 5) et son Résumé à l'intention des décideurs;
- b) *L'Annuaire 2013*, présenté dans le document UNEP/GC.27/INF/2;
- c) Un rapport d'activité sur l'initiative « Le PNUE en direct » en réponse à la décision 25/2 (section III) (UNEP/GC.27/INF/10);
- d) Un rapport d'activité sur l'initiative « Eye on Earth » (Regard sur la Terre) (INF/11);
- e) Un rapport d'activité sur le Programme de recherche sur la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique et ses effets (UNEP/GC.27/INF/12).

4. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, les chefs d'État et de gouvernement et les représentants de haut niveau ont renouvelé leurs engagements concernant le développement durable et la promotion d'un avenir économiquement, socialement et écologiquement durable pour notre planète et pour les générations présentes et futures. Dans le document final de la Conférence<sup>2</sup>, l'attention a été portée sur le pilier « environnement » dans le contexte du développement durable et l'Assemblée générale a été invitée à adopter, à sa vingt-septième session, une résolution visant à renforcer et reclasser le PNUE.

5. En tant que principal organe chargé de l'environnement au sein du système des Nations Unies, le PNUE a pour mandat d'examiner constamment l'état de l'environnement et les causes des impacts sur l'environnement au niveau mondial. Il opère à l'interface entre science et politiques, en s'assurant que les connaissances issues de la recherche fondamentale et appliquée sont diffusées et se traduisent par des mesures bénéfiques pour les collectivités. Il encourage également, et ce fait est important, le retour d'informations depuis la sphère des responsables politiques vers la communauté scientifique.

## III. Suivi permanent de l'état de l'environnement dans le monde : résumé des conclusions des évaluations réalisées aux niveaux mondial, régional, national et urbain depuis la vingt-sixième session du Conseil d'administration

### A. Niveau mondial

6. Le cinquième rapport de la série « L'Avenir de l'environnement mondial » a été présenté officiellement le 6 juin 2012 à Rio de Janeiro et dans 12 autres villes à travers le monde<sup>3</sup>. Après avoir été négocié et approuvé, le Résumé à l'intention des décideurs qui en fait la synthèse a été rendu public le 20 février 2012 à la douzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel sur l'environnement du PNUE. Les principaux messages, constats et interventions possibles contenus dans ce rapport sont notamment les suivants :

<sup>2</sup> Résolution 66/288 (annexe) de l'Assemblée générale.

<sup>3</sup> Addis Abeba, Beijing, Bruxelles, Genève, Lima, Londres, Manama, Nairobi, New Delhi, New York, Panama City et Washington, D.C.

a) Les données disponibles indiquent que l'environnement se dégrade de façon continue en de nombreux endroits et que les objectifs visés au plan international en matière d'environnement et de développement n'ont été que partiellement atteints. Toutefois, faute de données suffisantes, il n'a pas été possible d'évaluer les progrès réalisés vers un grand nombre de ces objectifs :

- i) **Atmosphère.** Les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre continuent d'augmenter et atteignent des niveaux qui risquent de porter les températures mondiales au-delà de la limite des 2 degrés supérieurs à la moyenne préindustrielle. Les stratégies de lutte contre les polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat, notamment le carbone noir, le méthane et l'ozone troposphérique, pourraient, si elles sont largement appliquées, freiner considérablement le rythme d'augmentation de la température à court terme tout en procurant des avantages notables au plan de la santé humaine et de la sécurité alimentaire;
- ii) **Terres.** La pression sur les ressources foncières s'est accrue ces dernières années en raison de demandes concurrentielles pour les produits alimentaires, les produits fourragers, les fibres et les matières premières, favorisant la déforestation. Néanmoins, un effort mondial concerté est mené actuellement en vue de la mise en place de systèmes fonciers plus durables;
- iii) **Eau.** La demande d'eau pour la consommation humaine augmente et atteint déjà un niveau non durable dans de nombreuses régions, avec des améliorations réduites en termes d'efficacité d'utilisation. Malgré certains progrès, la qualité déficiente de l'eau demeure la principale cause de problèmes de santé humaine à travers le monde alors que le changement climatique et la croissance démographique risquent d'entraîner des pénuries d'eau encore plus graves dans de nombreuses régions. L'amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement constituent probablement le moyen le plus efficace et le plus économique de réduire la mortalité et la morbidité d'origine hydrique au niveau mondial. Le septième Objectif du Millénaire pour le développement a été atteint en 2010 pour ce qui concerne l'approvisionnement en eau et il le sera probablement aussi en 2015, mais l'objectif fixé pour l'assainissement risque de ne pas être réalisé d'ici 2015;
- iv) **Biodiversité.** La pression sur la biodiversité continue de s'intensifier. La perte d'habitats et la dégradation de l'environnement résultant du développement de l'agriculture et des infrastructures, de la surexploitation des ressources, de la pollution et de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes demeurent les principales menaces. Certains progrès ont été enregistrés en termes d'interventions publiques, notamment l'augmentation de la superficie des aires protégées et le partage de l'accès aux ressources génétiques et des avantages qui en découlent. L'adoption du Plan stratégique pour la biodiversité 2011–2020, notamment des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, et l'acceptation du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation offrent également un moyen possible d'arrêter et d'inverser le déclin de la biodiversité;
- v) **Produits chimiques.** Ces dix dernières années, la production chimique s'est déplacée vers les pays en développement. Parmi les problèmes nouveaux qui nécessitent une meilleure compréhension et des mesures rapides pour éviter des conséquences préjudiciables pour la santé et l'environnement figurent les déchets d'équipements électroniques et électriques, les produits chimiques provoquant des perturbations endocriniennes, les rejets de plastiques dans l'environnement, la combustion à l'air libre et la fabrication de nanomatériaux;

b) Lorsque les traités et accords internationaux fixent des objectifs spécifiques et mesurables, comme pour l'élimination progressive des substances appauvrissant l'ozone et de l'essence au plomb, ils permettent de remporter des succès considérables. Il faut donc que les accords internationaux définissent des objectifs clairs à long terme en matière d'environnement et de développement et fassent preuve d'une plus grande transparence;

c) L'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles requiert des données plus fiables. Il convient à cet effet d'adopter des méthodes normalisées de collecte de données et de renforcer la coopération internationale et les compétences dans ce domaine;

d) Les évaluations régionales de la cinquième édition de « L'Avenir de l'environnement mondial » ont permis d'identifier des mesures basées sur les meilleures pratiques qui ont été appliquées avec succès dans une ou plusieurs région(s) et qui pourraient être plus efficaces si elles étaient intégrées à tous les niveaux;

e) Il faudrait prêter une plus grande attention aux politiques axées sur les facteurs de changement environnemental;

f) Pour produire des résultats, il faut une combinaison de mesures s'appuyant sur la technologie, l'investissement, une gouvernance et une gestion adéquates ainsi que des modes de consommation et de production durables. Il convient d'opérer des changements tant à court terme qu'à long terme et d'engager un processus de transition qui repose sur une gouvernance adaptative. Même si certaines actions menées aux niveaux national et régional ont commencé à s'attaquer aux problèmes d'environnement, une stratégie de gouvernance polycentrique s'impose si l'on veut obtenir des résultats décisifs, productifs et équitables;

g) Les actions en faveur de l'environnement attirent des financements plus importants que par le passé, même s'ils restent inférieurs aux ressources nécessaires. La principale source de financement pour l'environnement est l'aide publique au développement fournie par les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Ces engagements en matière d'aide, qui appuient les objectifs des trois conventions des Nations Unies sur la biodiversité, le climat et la désertification, sont passés de 5,1 milliards de dollars en 1999 à 17,4 milliards de dollars en 2009. Ces mêmes pays ont affecté, en 2010, 22,9 milliards de dollars à l'aide publique au développement pour la mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation face au changement climatique. On estime néanmoins que l'adaptation au changement climatique devrait à elle seule coûter aux pays en développement entre 70 milliards et 100 milliards de dollars par an pendant la période 2010–2050.

7. Le cinquième rapport de la série « L'Avenir de l'environnement mondial » identifie plusieurs stratégies et mesures applicables au niveau mondial :

a) Concevoir les objectifs environnementaux dans le contexte du développement durable et des résultats des opérations de suivi;

b) Renforcer l'efficacité des institutions mondiales;

c) Investir dans le renforcement des capacités requises pour faire face aux changements environnementaux;

d) Appuyer l'innovation et le développement technologiques;

e) Renforcer les approches fondées sur l'octroi de droits d'accès et l'accès à la justice environnementale en favorisant leur reconnaissance, leur mise en application et leur mise en œuvre par les institutions mondiales et régionales;

f) Renforcer et élargir l'engagement des parties prenantes;

g) Redéfinir la richesse selon un système de mesure plus viable à long terme que le produit intérieur brut en vue d'améliorer la qualité de la vie et le bien-être de toutes les communautés, en particulier dans les pays en développement.

8. Deux ouvrages ont été publiés en complément du cinquième rapport de la série « L'Avenir de l'environnement mondial ». Ils fournissent des informations sur les changements intervenus dans le monde et l'environnement mondial depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992. Le premier, *Keeping Track of our Changing Environment: From Rio to Rio+20* (Suivre l'état de notre environnement en mutation : de Rio à Rio+20),<sup>4</sup> souligne les principales tendances dans plusieurs domaines - atmosphère, terre, eau, biodiversité, produits chimiques, déchets, gouvernance, énergie, utilisation des matériaux et utilisation efficiente des ressources – et montre qu'au cours des deux dernières décennies, très peu d'améliorations se sont produites dans l'environnement humain et physique. Le deuxième, *Measuring Progress: Environmental Goals and Gaps* (Évaluer les progrès : objectifs environnementaux et lacunes)<sup>5</sup>, examine l'efficacité de 35 mesures environnementales internationales en vue de déterminer leur utilité. Sa principale conclusion est qu'il faut définir des buts et objectifs spécifiques clairs et mesurables si l'on veut réaliser des progrès déterminants en matière de gouvernance. De plus, pour pouvoir mesurer les progrès accomplis, un suivi plus systématique des données s'avère indispensable.

<sup>4</sup> Disponible à l'adresse [www.unep.org/GEO/pdfs/Keeping\\_Track.pdf](http://www.unep.org/GEO/pdfs/Keeping_Track.pdf).

<sup>5</sup> Disponible à l'adresse [www.unep.org/geo/pdfs/geo5/Measuring\\_progress.pdf](http://www.unep.org/geo/pdfs/geo5/Measuring_progress.pdf).

9. Les données sur l'état de l'environnement et les tendances en matière environnementale figurant dans le cinquième rapport de la série « L'Avenir de l'environnement mondial » ainsi que les solutions qu'il propose constituent pour les responsables politiques une vaste base de connaissances au service de la prise de décision, de la définition de priorités nationales et de l'identification de solutions à des problèmes nationaux.

10. Le rapport de la série « Global Chemicals Outlook » intitulé « *Towards Sound Management of Chemicals: Synthesis Report for Decision Makers* » (Vers une gestion rationnelle des produits chimiques : rapport de synthèse à l'intention des décideurs) a été présenté officiellement en 2012. Il formule des recommandations destinées à mobiliser l'attention des responsables politiques et des principales parties prenantes et à les inciter à prendre des mesures en vue de consolider la mise en œuvre et l'esprit de partenariat de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Les recommandations générales portent principalement sur des questions liées aux politiques institutionnelles, économiques et de développement tandis que les recommandations plus spécifiques de nature technique et gestionnaire concernent les principales difficultés qui se posent en termes de tendances et d'indicateurs, d'incidences économiques et d'instruments et d'approches.

11. La gestion rationnelle des produits chimiques est un élément vital qui sous-tend chaque aspect d'une économie verte et qu'il convient d'intégrer dans les investissements axés sur le capital naturel dans les domaines de l'agriculture, des pêches, des forêts et de l'eau. Le rapport intitulé « *Baseline assessment report on the costs of inaction on sound management of chemicals* » (Rapport d'évaluation de référence sur les coûts de l'inaction en matière de gestion rationnelle des produits chimiques), qui doit être lancé officiellement début 2013, estime que l'un des principaux facteurs d'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques est la disponibilité de données et d'informations sur le coût de l'inaction et les avantages de l'action en ce qui concerne les piliers « environnement », « santé publique » et « planification nationale du développement ». Quoique fragmentées et difficilement comparables, les données récentes sur la gestion non rationnelle des produits chimiques dans les domaines de la santé, de l'environnement et de la planification du développement montrent clairement qu'une telle gestion engendre des coûts substantiels et d'énormes préjudices sur le plan économique.

12. Depuis la vingt-sixième session du Conseil d'administration, le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat a publié deux rapports spéciaux, « *Sources d'énergie renouvelable et atténuation des effets du changement climatique* » et « *Gestion des risques de catastrophes et de phénomènes extrêmes pour les besoins de l'adaptation au changement climatique* ». Le premier évalue les publications spécialisées existantes sur le potentiel futur des énergies renouvelables dans la perspective de l'atténuation des effets du changement climatique. Il indique que le potentiel technique des technologies de production d'énergies renouvelables pour la fourniture de services énergétiques dépasse la demande actuelle et que les énergies renouvelables se montrent déjà compétitives dans de nombreux contextes, même si leur coût demeure plus élevé que celui des énergies conventionnelles. Les analyses de scénarios montrent que les énergies renouvelables offrent un vaste potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre et que la croissance dans ce domaine sera d'ampleur mondiale. Une transition vers une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre et accordant une plus large place aux énergies renouvelables nécessitera des investissements accrus dans les technologies et les infrastructures.

13. Le deuxième rapport indique que des extrêmes climatiques, ou une série de phénomènes climatiques non extrêmes, combinés à des vulnérabilités sociales et à l'exposition à certains risques peuvent produire des catastrophes climatiques. Les conclusions importantes qui y figurent sont notamment celles-ci : (a) confiance moyenne dans l'augmentation observée de la durée ou de la fréquence des périodes ou vagues de chaleur dans de nombreuses régions du globe; (b) accroissement probable de la fréquence des fortes pluies ou de la proportion des précipitations due à l'intensité des chutes de pluie dans de nombreuses régions du globe, en particulier aux latitudes élevées et sous les tropiques et aux latitudes moyennes nord pendant les mois d'hiver; (c) confiance moyenne dans une augmentation prévue de la durée et de l'intensité des sécheresses dans certaines régions du monde, notamment dans le sud de l'Europe, dans la région méditerranéenne, en Europe centrale, dans la région centrale de l'Amérique du Nord, en Amérique centrale et au Mexique, dans le nord-est du Brésil et en Afrique australe. Le rapport établit également une meilleure différenciation des changements observés et prévus dans les températures, pluviosités et sécheresses extrêmes sur tous les continents.

## B. Niveau régional

14. Le troisième rapport de la série « L'Avenir de l'environnement en Afrique », présenté officiellement en 2011, avait pour thème l'interdépendance entre la santé et l'environnement. Ses principaux messages étaient les suivants :

- a) La pollution de l'air à l'intérieur des bâtiments constitue un grave problème sanitaire en Afrique mais les mesures prises pour y remédier ont été jusqu'ici inadéquates;
- b) La biodiversité est un fournisseur vital de biens et de services favorables à la santé humaine;
- c) L'utilisation de produits chimiques a des effets à la fois bénéfiques et nuisibles sur la santé humaine;
- d) Une pauvreté généralisée limite la capacité des individus à faire face aux effets du changement climatique, ce qui se répercute sur leur santé;
- e) Il faut élargir l'accès à l'eau potable et à des installations d'assainissement adéquates en éliminant les infrastructures inadéquates, les sources d'eau polluées, le manque d'hygiène, les tabous culturels et les disparités entre les sexes;
- f) La gestion durable des terres fournit la base de ressources nécessaire pour la fourniture des services écosystémiques (produits alimentaires, fibres et médicaments) indispensables pour la santé humaine.

15. Le rapport « *Resource Efficiency: Economics and Outlook for Asia and the Pacific* » (Utilisation efficace des ressources : dimensions économiques et perspectives pour l'Asie et le Pacifique) souligne le dynamisme de la croissance que connaît la région depuis quelques décennies, qui a permis de réduire la pauvreté et d'augmenter la richesse et le revenu par habitant. Cependant, cette croissance a pour inconvénient le coût environnemental élevé qu'elle prélève actuellement et qu'elle entraînera à l'avenir. Parmi les problèmes causés figurent la pollution, notamment les émissions de gaz à effet de serre, l'appauvrissement de la biodiversité, la détérioration des écosystèmes et l'épuisement rapide des ressources. La région Asie-Pacifique représente aujourd'hui plus de la moitié de l'utilisation totale des ressources de la planète, principalement en raison du fait qu'elle abrite aussi plus de la moitié de la population du globe et assure près de 30 % du produit intérieur brut mondial. Le rapport souligne cependant que la région Asie-Pacifique offre d'énormes possibilités pour ce qui est d'accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources, ce qui lui permettrait de dynamiser la croissance économique, de créer de nouveaux types d'industries basées sur des technologies propres et de réduire, voire d'éliminer, les coûts liés à la dégradation de l'environnement.

16. Le PNUE a fourni un appui au secrétariat du Programme environnemental régional pour le Pacifique Sud (SPREP) et à d'autres partenaires régionaux pour la réalisation d'une évaluation environnementale intégrée dans la région Asie-Pacifique, intitulée « *Pacific Environment and Climate Change Outlook* » (Perspectives pour l'environnement et le changement climatique dans le Pacifique). Ce rapport examine les progrès et les expériences de 22 pays et territoires insulaires océaniques dans la mise en œuvre du développement durable et la lutte contre les problèmes d'environnement depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992. Les pays membres ont approuvé ce rapport à la vingt-troisième réunion des représentants officiels du SPREP, tenue à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) en septembre 2012, en tant qu'évaluation officielle de l'état de l'environnement dans la région. Le rapport a été présenté officiellement à la 8<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue au Qatar en novembre 2012.

17. Le rapport « *Freshwater under Threat: Pacific Islands* » (L'eau douce menacée dans les îles du Pacifique) a été produit par le PNUE et la Division Géosciences et technologies appliquées du Secrétariat de la Communauté du Pacifique. Il met en évidence les difficultés particulières que rencontrent les États et territoires insulaires océaniques dans leur gestion de l'eau, lesquelles s'expliquent par : le manque de moyens humains et financiers; une dépendance quasi-totale vis-à-vis de l'agriculture pluviale; l'intensité des pluies et l'ampleur des inondations, en particulier sur les plus grandes îles, de type volcanique; et un manque de ressources en eau naturelles sur les petites îles éloignées et de faible altitude. Les auteurs de ce rapport analysent, à l'aide d'une méthode et d'un indice d'évaluation des vulnérabilités, les pressions s'exerçant sur les ressources en eau, les entraves au développement, les insécurités écologiques et les problèmes de gestion sur certaines îles. Les possibilités de réduire les vulnérabilités au plan des ressources d'eau douce diffèrent selon les îles mais pourraient comprendre la collecte et le stockage des eaux de pluie (options traditionnelles et novatrices), l'évaluation du rôle de la désalinisation pour l'approvisionnement quotidien et dans des

situations d'urgence et l'application de cadres et techniques de gestion visant à accroître l'efficacité de l'utilisation de l'eau tout au long du cycle de l'eau (y compris l'utilisation d'eaux saumâtres et d'eaux usées).

18. Le rapport « *Vulnerability Assessment of Freshwater Resources to Climate Change: Implications on Shared Water Resources in the West Asia Region* » (Évaluation de la vulnérabilité des ressources d'eau douce aux effets du changement climatique : incidences sur les ressources en eau partagées dans la région de l'Asie occidentale) a été publié en 2012<sup>6</sup>. Il souligne, entre autres, que l'augmentation de la demande d'eau constitue une préoccupation essentielle pour la région et propose d'améliorer la gestion des ressources en eau, tant du point de vue de l'offre que de la demande, et de renforcer les cadres juridiques et les institutions par la mise en œuvre d'une approche globale. La conclusion d'accords de partage des ressources en eau est un moyen important d'éviter les tensions entre les pays riverains. Enfin, les eaux usées municipales offrent un potentiel considérable pour la région en tant que ressource hydrique et, à l'avenir, la dépendance croissante vis-à-vis de l'eau dessalée semble inévitable.

19. Le PNUE a achevé la traduction anglaise du premier rapport sur l'avenir de l'environnement pour la région arabe<sup>7</sup>. Celui-ci souligne que le manque d'eau représente le plus grand défi à relever pour la région en cette époque marquée par un accroissement rapide de la population et l'augmentation des risques liés aux catastrophes et aux effets du changement climatique, notamment la sécheresse, la désertification et la salinité de l'eau. Côté positif, il décrit les progrès tangibles enregistrés dans la mise en place de cadres juridiques relatifs à l'environnement et dans la sensibilisation aux problèmes d'environnement au sein de la région. Il préconise l'adoption de politiques qui favorisent, entre autres, l'intégration de l'environnement dans les plans de développement, la prise en considération de la pleine valeur des ressources dans l'élaboration des politiques, l'adoption de modes de consommation et de production plus durables et le passage progressif à une approche fondée sur l'économie verte.

20. Le rapport de synthèse « *Arab Millennium Ecosystem Assessment* » (Évaluation des écosystèmes de la région arabe pour le Millénaire) présente les conclusions de cette évaluation infrarégionale portant sur la région arabe et souligne les points communs (notamment la rareté de l'eau et la désertification) et les différences entre 3 sites ciblés. Les options recommandées dans ce rapport concernent les changements institutionnels et la bonne gouvernance, notamment la participation des communautés à la gestion des plans, qui permettrait une répartition équitable des coûts et avantages du développement et des services écosystémiques.

21. La publication « *GEO Cities: 10 years of Urban Integrated Environmental Assessment in Latin America and the Caribbean* » (GEO Villes : 10 années d'évaluation environnementale intégrée des zones urbaines en Amérique latine et dans les Caraïbes) présente les principales conclusions des travaux menés dans 46 villes au cours des dix dernières années.<sup>8</sup> Il illustre l'importance du processus de « L'Avenir de l'environnement mondial » pour le renforcement des capacités nationales et locales dans la réalisation d'évaluations environnementales participatives, qui permettent d'appuyer la prise de décision à différents niveaux en suivant l'approche de « L'avenir de l'environnement mondial ».

22. Le PNUE, avec l'assistance technique du Réseau de recherche économique du Mercosur, a produit un rapport intitulé « *Resource Efficiency in Latin America: Economics and Outlook* » (Utilisation efficace des ressources en Amérique latine : Aspects économiques et perspectives d'avenir)<sup>9</sup>, qui porte sur 3 thèmes importants pour la région : changements dans l'utilisation des terres; énergie et climat; et utilisation de l'eau. À partir des tendances observées, 4 scénarios régionaux ont été établis pour la période 2010–2030 afin de déterminer les solutions de remplacement viables et, à terme, d'exploiter au mieux le potentiel de la région.

23. Un rapport intitulé « *Resource Efficiency: Economic Outlook* » (Utilisation efficace des ressources : perspectives économiques) couvrant les pays d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale a été publié en 2012. L'objectif était d'évaluer la circulation des matières premières dans les principaux secteurs économiques, d'analyser les dernières tendances et de cerner les améliorations possibles dans les régions étudiées.

24. Le PNUE, en partenariat avec l'Agence européenne de l'environnement, met actuellement en œuvre un projet financé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique portant sur l'information au

<sup>6</sup> Disponible à l'adresse [www.unep.org/dewa/westasia/documents/Vulnerability%20Report.pdf](http://www.unep.org/dewa/westasia/documents/Vulnerability%20Report.pdf).

<sup>7</sup> Disponible à l'adresse [www.unep.org/dewa/westasia/eoar](http://www.unep.org/dewa/westasia/eoar).

<sup>8</sup> Le rapport est disponible en espagnol à l'adresse [www.pnuma.org/deat1/pdf/Geo\\_Ciudades%281-147%29WEB11mayo.pdf](http://www.pnuma.org/deat1/pdf/Geo_Ciudades%281-147%29WEB11mayo.pdf).

<sup>9</sup> Disponible à l'adresse [www.pnuma.org/reoo](http://www.pnuma.org/reoo).

service de la protection de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles au Maroc. Le PNUE apporte également une assistance au Maroc pour la mise en place de bilans des forêts, notamment en partenariat avec l'Agence européenne du développement et la Division des statistiques des Nations Unies.

#### **IV. Alerte rapide pour les menaces environnementales et problèmes nouveaux**

25. Divers problèmes nouveaux et concernant les systèmes d'alerte rapide continuent d'être décelés dans tous les domaines thématiques et à tous les niveaux géographiques. Les principales publications utilisées pour mettre en évidence ces problèmes sont l'Annuaire 2013 du PNUE, les ouvrages du Processus prospectif du PNUE et les atlas du Programme ainsi que les bulletins d'alerte avancée du Service mondial d'alerte environnementale (GEAS).

26. Le GEAS est un service d'information qui identifie les problèmes et menaces environnementaux et fournit en temps opportun des informations aux gouvernements, aux associations humanitaires et aux organisations de la société civile dans le but d'orienter la prise de décision, de déclencher des actions correctrices et de sensibiliser les opinions. Il communique aux responsables politiques les résultats de recherches scientifiques, ce qui leur permet de faire des choix stratégiques en connaissance de cause et de trouver des solutions durables aux nouveaux problèmes d'environnement.

27. Le PNUE note que le GEAS intéresse un vaste public à travers le monde, comme le montre la hausse du nombre de consultations et de téléchargements de son site web. Le Service mondial jouit d'une solide réputation et est largement utilisé, ayant été cité à plusieurs reprises dans des articles de revues scientifiques et étant régulièrement publié dans la revue *Environmental Development*. Plusieurs gouvernements et organisations internationales se sont également déclarés satisfaits de l'utilité du GEAS.

28. Les bulletins mensuels du GEAS, distribués actuellement à environ 500 000 lecteurs dans le monde entier, abordent des questions nouvelles importantes concernant l'environnement et d'autres domaines connexes. Ils présentent notamment de nouvelles preuves visuelles des changements environnementaux intervenus à l'échelle mondiale résultant de processus naturels et d'activités humaines et de l'interaction entre ces deux facteurs. Les études de ces transformations contiennent des descriptions et des analyses étayées par des photos, des images satellitaires, des cartes et des comptes rendus, qui informent sur les types de modifications que subit et continue de subir l'environnement ainsi que sur les lieux où ils se produisent. On peut citer quelques exemples de sujets traités dans certains bulletins récents :

- a) les effets de la technique de fracturation hydraulique utilisée par l'industrie pétrolière et gazière;
- b) comment mesurer la transformation des glaciers dans l'Himalaya;
- c) la fonte de la glace et de la neige en Afrique;
- d) les prix élevés du pétrole, une menace pour la sécurité alimentaire et une incitation à réduire l'utilisation des carburants fossiles en agriculture;
- e) l'assèchement du lac Ourmia, en Iran, et ses conséquences pour l'environnement;
- f) les régions menacées par l'épuisement des eaux souterraines.

29. On apprend, par exemple, dans l'article sur la disparition de la glace et de la neige en Afrique qu'entre 1906 et 2006, les glaciers africains (sur le Mont Kenya, le Mont Kilimandjaro et la chaîne du Ruwenzori) ont perdu environ 82 % de leur superficie et que les plus grands d'entre eux se sont même fragmentés. Il faut s'attendre à ce que la régression de ces glaciers entraîne une diminution du débit de certains cours d'eau, une détérioration des moyens de subsistance des communautés qui dépendent des écosystèmes aquatiques alimentés par les glaciers et une réduction des recettes touristiques.

30. Le rapport « *Arab Region: Atlas of Our Changing Environment* » (Région arabe : Atlas de notre environnement en mutation), en passe d'être finalisé, décrit, de façon originale et frappante, les changements environnementaux qui se sont produits dans plus de 80 sites à travers la région arabe. Combinant des photographies prises au sol, des images satellitaires actuelles et historiques et des descriptions fondées sur de nombreuses données scientifiques, ce rapport montre comment les hommes ont transformé leur environnement naturel et continuent de le modifier de façon observable et mesurable dans la région.



31. Le rapport « *Latin America and the Caribbean: Atlas of Vulnerability to Climate Change* » (Amérique latine et Caraïbes : Atlas de la vulnérabilité aux effets du changement climatique), en cours d'élaboration, donne des informations graphiques et faciles à comprendre sur la vulnérabilité face au changement climatique dans la région, en particulier sur l'exposition aux effets de cette évolution, et fournit des exemples de bonnes pratiques en matière d'adaptation.

32. De plus, un rapport détaillé intitulé « *Policy Implications of Warming Permafrost* » (Incidences du réchauffement du permafrost en matière de politiques) a été lancé officiellement à la dix-huitième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

## V. Processus, plateformes, partenariats et réseaux intergouvernementaux et multi-acteurs

33. Les processus d'évaluation, élément clé du principal mandat du PNUE, permettent de suivre en permanence la situation de l'environnement dans le monde. Ils doivent cependant être soutenus, au plan institutionnel, par des réseaux, des partenariats et des mécanismes de collaboration multi-acteurs, qui remplissent également plusieurs fonctions d'appui, facilitant notamment la mise à disposition et le partage des données et informations environnementales au service de la prise de décision, de l'échelon local au niveau mondial.

### A. Processus multi-acteurs

34. L'élaboration du cinquième rapport de la série « L'Avenir de l'environnement mondial » (GEO-5) est le fruit d'une étroite collaboration entre le PNUE et un réseau multidisciplinaire d'experts, d'instituts de recherche et de centre collaborateurs de la série GEO, qui ont apporté une contribution précieuse au processus.

35. Les auteurs de GEO-5 ainsi que les experts qui ont contribué à son élaboration ont été proposés par des gouvernements et d'autres parties prenantes, y compris les centres collaborateurs de GEO, selon un processus transparent semblable à celui appliqué pour la désignation des membres du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat. Le secrétariat a ensuite sélectionné les experts en fonction de leur expertise et de façon à établir un équilibre entre les sexes et les régions.

36. Les organes consultatifs externes spécialisés mentionnés ci-dessous ont été créés pour appuyer le processus d'évaluation :

a) Le Groupe consultatif intergouvernemental de haut niveau, composé de 20 représentants gouvernementaux issus des 6 régions du PNUE, qui a identifié les objectifs convenus au plan international à soumettre à l'évaluation et qui a fourni aux auteurs et experts de GEO-5 des conseils stratégiques sur l'évaluation de ces objectifs;

b) Le Conseil consultatif scientifique et d'orientation stratégique, composé de 18 scientifiques et représentants de la communauté des décideurs, qui avait pour mission de renforcer la crédibilité scientifique et la pertinence au plan stratégique de l'évaluation en fournissant des conseils tout au long du processus;

c) Le Groupe de travail sur les données et les indicateurs, qui a fourni une assistance au processus d'évaluation pour l'utilisation des principaux ensembles de données et indicateurs.

37. L'évaluation GEO-5 a fait l'objet de trois cycles d'examen, couvrant les sciences naturelles et sociales, auxquels ont participé plus de 300 experts issus d'institutions gouvernementales, de la communauté scientifique et du système des Nations Unies. Le dernier cycle était une étude collégiale indépendante facilitée par le Partenariat scientifique sur le système Terre. Des consultations régionales, organisées dans chacune des 7 régions du PNUE et impliquant de nombreux acteurs différents, ont permis de déterminer, pour chacune de ces régions, 5 à 6 problèmes d'environnement prioritaires ainsi que des politiques possibles et de choisir des objectifs pertinents convenus au plan international. Le Résumé du rapport GEO-5 à l'intention des décideurs a été négocié et approuvé lors de la réunion intergouvernementale finale à participation non limitée, convoquée à Gwangju, en République de Corée, en janvier 2012.

38. Les résultats du Processus prospectif du PNUE sur les nouvelles questions d'environnement, qui a été mené en collaboration avec plus de 400 scientifiques du monde entier et a permis d'identifier 21 questions environnementales émergentes, ont été publiés dans le rapport « *21 questions pour le XXIe siècle* ». Le PNUE planifie actuellement une activité prospective semblable destinée à cerner les nouveaux problèmes d'environnement prioritaires pour les communautés autochtones et, par conséquent, à orienter les politiques qui s'y rapportent.

39. Par sa résolution 65/37, l'Assemblée générale a approuvé les recommandations adoptées par le Groupe de travail plénier ad hoc, qui proposent des modalités de mise en œuvre du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris des aspects socio-économiques. Elle a décidé que ce Mécanisme, créé dans le cadre des Nations Unies, devait lui rendre compte, constituer un processus intergouvernemental guidé par le droit international, notamment par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et d'autres instruments internationaux applicables, et tenir compte des résolutions de l'Assemblée qui le concernent. Le PNUE, la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation maritime internationale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres agences spécialisées du système des Nations Unies, selon qu'il convient, ont été invités à fournir un appui technique et scientifique au Mécanisme. Le soutien apporté par le PNUE porte sur le renforcement des capacités, la communication, l'évaluation et la mobilisation de ressources.

40. Le PNUE a également appuyé le fonds d'affectation spéciale de ce Mécanisme afin d'aider les experts des pays en développement à participer à l'Évaluation mondiale des océans. Un portail de communication, un site web dédié et un système de gestion des documents ont été mis en place, en coopération avec le PNUE/GRID-Arendal, pour faciliter la diffusion du premier rapport intégré du Mécanisme, dont la publication est prévue pour 2014.

41. Le Programme d'évaluation des eaux transfrontalières (TWAP) est un projet coordonné par le PNUE et financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), dans le cadre du Programme d'évaluation des eaux internationales transfrontières du FEM. Il permet d'identifier les problèmes les plus graves ou les questions nouvelles concernant les ressources en eau à travers le monde. Ses indicateurs constituent un outil de suivi permettant d'évaluer l'impact des interventions dans l'action en faveur d'une utilisation plus efficace des ressources ainsi que dans la résolution des problèmes transfrontaliers et des conflits sur l'eau entre les pays.

42. La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les systèmes écosystémiques (IPBES) a été créée à Panama le 21 avril 2012 en tant qu'organisme intergouvernemental indépendant, par une résolution adoptée par 94 gouvernements (93 États membres des Nations Unies et les Îles Cook). On trouvera de plus amples informations sur cette Plateforme sur le site [www.ipbes.net](http://www.ipbes.net) et dans le document UNEP.GC.27/INF/16.

## **B. Plateformes, partenariats et réseaux**

43. Donnant suite à la décision 26/2 de son Conseil d'administration, le PNUE, en collaboration avec un large éventail de partenaires, met actuellement en place une plateforme internet baptisée « Le PNUE en direct » destinée à faciliter l'accès à l'information sur l'environnement et son utilisation, dans le but d'assurer un suivi permanent de l'état de l'environnement. Un prototype de validation de principe (voir [www.uneplive.org](http://www.uneplive.org)) a été mis au point, avec comme principales sources d'appui l'Institut de recherche sur les systèmes environnementaux (ESRI), l'Agence européenne de l'environnement et le partenariat « Eye on Earth ». Il présente actuellement des données et indicateurs environnementaux ainsi que des informations sur les évaluations environnementales. On trouvera plus d'informations sur la mise en œuvre de l'initiative « Le PNUE en direct », y compris certains éléments d'un plan d'activité et une estimation de coût, dans le document UNEP/GC.27/INF/10, qui doit être examiné par le Conseil/Forum.

44. « Le PNUE en direct » a été conçu dans le but d'améliorer sensiblement l'efficacité et le rapport coût-efficacité de l'approche qui sera adoptée à l'avenir pour le suivi de l'état de l'environnement mondial. Cette initiative entend, à cet effet :

- a) Faciliter un processus continu d'évaluation à l'échelle mondiale et développer le processus GEO, renouvelé actuellement tous les 4 ou 5 ans, en instaurant une approche qui permettrait des mises à jour plus fréquentes;
- b) Utiliser, partager et mettre à disposition les meilleures données et informations disponibles;
- c) Améliorer la qualité et la ponctualité des données en améliorant leur transparence et leur diffusion, et accroître ainsi leur pertinence pour les décideurs;
- d) Contribuer, si nécessaire, au respect des obligations déclaratives imposées par les accords multilatéraux sur l'environnement et les Objectifs du Millénaire pour le développement;
- e) Fournir une plateforme collaborative facilitant le processus social de rassemblement d'experts lors d'activités d'évaluation aux niveaux national, régional et mondial;

- f) Apporter un appui technologique pour permettre et faciliter la communication de données sur l'état de l'environnement au niveau national;
- g) Rendre les résultats des évaluations plus accessibles, plus actuelles et plus dynamiques et améliorer leur communication;
- h) Offrir des possibilités de comparaison et d'apprentissage, en aidant les pays à renforcer leurs capacités à mettre au point leurs propres évaluations.

45. Les gouvernements et le public pourront accéder librement aux données, indicateurs et résultats d'évaluations sur l'environnement rassemblées par le PNUE, d'autres agences des Nations Unies concernées et les partenaires, y compris aux informations relatives aux questions nouvelles et aux analyses de politiques. L'accès aux données et à l'information sera organisé selon certains thèmes et caractéristiques géographiques afin d'accroître leur valeur et leur utilité pour les communautés d'utilisateurs. Dans le cadre des activités générales de renforcement des capacités du PNUE, « Le PNUE en direct » aidera les pays à communiquer des données actualisées sur l'état de l'environnement, à l'aide de méthodes communes et en s'appuyant sur les données et indicateurs prioritaires collectés dans le cadre de processus de suivi nationaux.

46. La mise en œuvre du « PNUE en direct » s'effectue selon une approche échelonnée et itérative. La première étape consiste à organiser les produits d'évaluation du PNUE et à appuyer les processus d'évaluation qu'il dirige. Dans un deuxième temps, les efforts seront centrés sur le renforcement des capacités d'évaluation environnementale et de communication de données sur l'environnement aux niveaux national et régional, dans le cadre d'un programme de développement des compétences revitalisé tenant compte des besoins exprimés par les pays et conforme au Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. Un partenariat entre le PNUE et l'Agence de l'environnement d'Abu Dhabi, axé initialement sur l'Asie occidentale, permettra de fournir des enseignements et des bonnes pratiques applicables dans d'autres régions en collaboration avec les partenaires et réseaux régionaux concernés.

47. La composante « Mon pays » du « PNUE en direct », dans le cadre d'un partenariat avec les gouvernements, permettra d'accéder aux données et informations nationales, y compris à celles provenant de plateformes nationales, et donnera aux gouvernements et aux parties prenantes la possibilité d'utiliser une plateforme collaborative baptisée « L'état de l'environnement en direct » dans le but de faciliter une communication de données dynamique sur l'état de l'environnement. À sa quatorzième session tenue en septembre 2012, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement a approuvé la mise en place d'une plateforme pour l'échange d'informations sur l'environnement en Afrique.

48. Le Service mondial d'alerte environnementale (GEAS) (voir les paragraphes 25 à 27 ci-dessus) participe également à l'initiative « Le PNUE en direct ». Au cours de sa prochaine phase de développement, le GEAS s'attachera à accroître sa capacité de diffusion rapide d'informations grâce à une interface de site web dédié doté d'une fonction de retour d'information; à envoyer des alertes automatisées en temps réel aux correspondants de sa messagerie électronique en présentant des liens, également en temps réel, avec des cartes en ligne; et à ajouter une composante de renforcement des capacités pour aider à développer les compétences nationales dans les domaines de la recherche, du suivi et de l'évaluation.

49. Donnant suite à la Déclaration du Sommet « Eye on Earth » (Regard sur la Terre) (Abu Dhabi, décembre 2011), le PNUE, en collaboration avec l'Agence de l'environnement d'Abu Dhabi, a créé un secrétariat commun chargé de superviser la mise en œuvre des 8 initiatives et engagements spéciaux issus de ce sommet, qui visent à combler les lacunes dans les connaissances sur l'environnement en reliant et en renforçant les initiatives prises par les réseaux existants (voir UNEP/GC.27/INF/11).

50. L'initiative spéciale « Eye on Global Network of Networks » (Regard sur le réseau mondial des réseaux) présente un intérêt particulier pour « Le PNUE en direct ». Regroupant une trentaine d'organismes partenaires de type gouvernemental, non gouvernemental, intergouvernemental, commercial, à but non lucratif et universitaire, elle fournit des conseils sur les protocoles techniques, les normes et les pratiques qui permettent au « PNUE en direct » d'établir des liens efficaces et productifs avec les plateformes nationales. Ce partenariat offre également un accès aux technologies de l'information qui permettront au « PNUE en direct » de compléter d'autres activités d'échange d'informations mondiales et régionales, telles que le Réseau européen d'information et d'observation sur l'environnement (EIONET) de l'Agence européenne de l'environnement et le Réseau d'information sur l'environnement en Afrique, qui vise à accroître l'accès à l'information sur l'environnement et à appuyer l'élaboration des politiques et la planification du développement aux

niveaux national et régional. Ce partenariat, en cours de consolidation, applique certains enseignements issus de réseaux similaires, notamment d'EIONET. Ses domaines d'action prioritaires sont notamment l'amélioration de l'utilisation de normes communes, le renforcement des capacités nationales de gestion de l'information, la constitution de partenariats avec des centres d'excellence africains et autres, l'appui en faveur de la mise au point de produits permettant de mieux intégrer la dimension environnementale dans la planification nationale du développement et l'amélioration de l'accès à l'information.

51. Le Programme de recherche sur la vulnérabilité et l'adaptation face au changement climatique et ses impacts (PROVIA) cherche à apporter une solution au manque de coordination internationale dans les travaux de recherche consacrés à ce domaine. Il identifie les lacunes dans l'action des chercheurs et engage des processus visant à les combler. Il répond à l'appel lancé par la communauté scientifique en faveur d'une approche plus cohésive et coordonnée des activités de recherche et au besoin critique d'harmoniser, de mobiliser et de diffuser la base de connaissances croissante traitant de cette question. Le PNUE, qui a pris l'initiative de créer PROVIA, appuie actuellement les services de secrétariat de ce programme. PROVIA, en collaboration avec les partenaires associés à la mise en œuvre de ses activités, sert les intérêts d'un réseau nouveau et croissant de scientifiques, de praticiens et de décideurs cherchant à déceler les déficiences de la recherche sur la vulnérabilité et l'adaptation aux effets de l'évolution du climat et sur ses impacts et à répondre aux besoins des responsables politiques en la matière.

52. Le programme de travail de PROVIA pour la période biennale 2010–2011 (phase initiale) comporte 4 activités prioritaires, convenues par le Comité directeur scientifique intérimaire. Deux ouvrages importants ont été publiés. Le premier, intitulé « *Responding to the Adaptation Challenge: A Global Agenda of Research on Vulnerability, Impacts and Adaptation* » (Relever le défi de l'adaptation : un programme mondial de recherche sur la vulnérabilité, les impacts et l'adaptation), analyse les lacunes existantes sur la base de sources très diverses, notamment des rapports des groupes de travail du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) ; d'articles validés par des spécialistes; d'ouvrages; de livres blancs; et de comptes rendus, présentations et notes de conférences, d'ateliers et de réunions. Le deuxième, « *PROVIA Guidance on Assessing Vulnerability, Impacts and Adaptation to Climate Change* » (Guide PROVIA sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique et de ses effets), contient des principes directeurs et instruments d'évaluation à l'intention des gouvernements, organisations internationales et experts individuels. PROVIA s'attache à combler les lacunes dans les connaissances relevées dans les rapports du GIEC et servira de plateforme pour la coordination de la recherche dans le but d'assurer l'efficacité et la rentabilité économique des travaux. On trouvera de plus amples informations sur PROVIA dans le document UNEP/GC.27/INF/12.

## VI. Appui technologique et renforcement des capacités

53. Le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités sert de cadre global pour l'assistance du PNUE aux pays. La mise au point d'outils et de méthodes destinés à suivre l'état de l'environnement à travers le monde et leur application demeurent une activité prioritaire aux niveaux mondial, régional et national. Le PNUE est de plus en plus souvent sollicité pour aider les pays à mettre en œuvre des pratiques recommandées de suivi environnemental et d'utilisation de données et indicateurs destinés à la communication de statistiques environnementales. Le rapport GEO-5 et de nombreuses évaluations dirigées par le PNUE ont à plusieurs reprises souligné le manque de données et d'indicateurs pour l'évaluation de l'état de l'environnement mondial et la publication de rapports par les gouvernements sur la réalisation des objectifs convenus et l'application des accords sur l'environnement. L'approche suivie par le PNUE pour l'identification des données et indicateurs pouvant servir de multiples déclarations de données et l'incitation à leur utilisation pourrait se résumer ainsi : « collecter une seule fois, utiliser souvent ». Cette stratégie répond au souci de rationaliser et de réduire le travail de communication de données des pays.

### A. Outils et méthodes

54. Les outils et méthodes sont continuellement mis à jour, adaptés aux régions et diffusés dans plusieurs langues, selon les moyens disponibles. De nouveaux outils et méthodes sont mis au point en réponse aux besoins des utilisateurs.

55. La Plateforme communautaire d'évaluation environnementale intégrée comprend un manuel de formation en ligne en 8 volumes consacré à ce type d'évaluation, abordant divers aspects tels que les données et indicateurs, les scénarios et l'utilisation des évaluations intégrées pour la mise en œuvre des politiques de développement nationales et sectorielles. Le manuel de formation est disponible dans les 6 langues officielles des Nations Unies et comporte des modules thématiques par région sur le

changement climatique, les ressources d'eau douce et l'approche écosystémique, entre autres. Les gouvernements, les partenaires de développement et les organisations de la société civile peuvent utiliser ces outils, avec ou sans l'assistance technique du PNUE, pour guider leurs processus d'évaluation. Ces outils sont disponibles à l'adresse [www.unep.org/ieacp](http://www.unep.org/ieacp).

56. La publication « *GEO Cities Manual: Guidelines for Integrated Environmental Assessment of Urban Areas* » (Manuel/Guide GEO Villes pour l'évaluation environnementale intégrée des zones urbaines), destinée à la région Amérique latine et Caraïbes, a été adaptée pour la région arabe et traduite en arabe. Ce manuel introduit pas à pas la méthodologie GEO Villes et le processus d'évaluation environnementale intégrée, dans le but de renforcer, dans la région, les capacités requises aux niveaux urbain et local pour ce type d'évaluation et les déclarations de données s'y rapportant. Par ailleurs, un cours sur l'évaluation environnementale stratégique a été élaboré pour la région Amérique latine et Caraïbes.

## **B. Interventions visant le renforcement des capacités**

57. En Afrique, la Plateforme MENTOR (Marketplace for Environmental Training and Online Resources / Plateforme pour la formation et les ressources en ligne sur l'environnement) fournit un soutien pour la mise en place du Réseau panafricain d'apprentissage en ligne sur l'environnement (voir [www.unep.org/mentor/africa](http://www.unep.org/mentor/africa)) en réponse à la décision 12/6 sur l'éducation à l'environnement et l'apprentissage environnemental assisté par la technologie adoptée par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa douzième session. Une formation a été dispensée dans 18 pays africains et le Réseau est à présent opérationnel via un ensemble de pôles sous-régionaux et de centres nationaux. Cette initiative devrait en outre déboucher sur la définition d'une stratégie d'apprentissage en ligne pour le secteur de l'environnement au Kenya, destinée à une vingtaine d'institutions, et la production de lignes directrices relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques, aboutissant à la réglementation par le gouvernement de ce pays de la gestion des déchets électroniques.

58. Au Maroc, le PNUE, en partenariat avec le Département d'État des États-Unis et l'Agence européenne de l'environnement, apporte un appui en proposant des outils, des pratiques optimales, des réseaux et diverses méthodes dans le domaine de l'information environnementale, qui contribuent à la protection de l'environnement et à la gestion durable des ressources naturelles dans ce pays. Un élément important de cette action est l'établissement d'un bilan des ressources forestières au Maroc.

59. Le PNUE met en œuvre des initiatives d'assistance technique et d'appui au renforcement des capacités pour l'élaboration de l'édition 2013/2014 de « *South Asia Environment Outlook* » (l'Avenir de l'environnement en Asie du Sud) produite sous les auspices de l'Association sud-asiatique de coopération régionale. Ce processus permettra de déceler les problèmes nouveaux et de formuler des recommandations visant à apporter, dans les meilleurs délais, des solutions aux problèmes prioritaires définis. Cette publication pourrait bénéficier d'un autre projet de renforcement des capacités visant la mise en place d'un système de gestion des données et de l'information sur l'environnement pour l'Asie du Sud, qui fait actuellement l'objet de négociations entre le PNUE et le Programme de coopération sur l'environnement pour l'Asie du Sud ainsi que d'une recherche de financement.

60. Une assistance technique et un appui au renforcement des capacités, fondés sur la méthode de l'évaluation environnementale intégrée, sont fournis actuellement au Bangladesh, au Bhoutan, au Myanmar, au Pakistan et à la Papouasie Nouvelle-Guinée pour permettre à ces pays d'analyser la situation et les tendances environnementales ainsi que leurs effets sur le bien-être humain et le développement économique, en vue de favoriser des processus nationaux de prise de décision avisée. Le PNUE fournit un appui aux pays d'Asie occidentale pour l'élaboration, à l'échelon national, d'études sur l'avenir de l'environnement. Il offre également une formation à l'évaluation environnementale intégrée en Irak et en Arabie Saoudite et facilite la production des rapports de ces pays sur l'état de l'environnement. La formation sur l'évaluation environnementale intégrée comporte une introduction du concept, la présentation de la méthodologie et une analyse du processus pratique d'établissement d'un cadre général pour ce type d'évaluation.

61. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, le PNUE aide actuellement les pays à renforcer leurs capacités pour la réalisation, aux niveaux urbain et local, d'évaluations environnementales intégrées et la communication des données qui en découlent. L'année 2012 marquait le 10<sup>ème</sup> anniversaire du programme GEO Villes du PNUE, qui a appliqué la méthode de l'évaluation intégrée dans 40 villes depuis son lancement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

## VII. Renforcement de l'interface entre science et politiques en réponse au document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

62. Le PNUE établit des liens entre les scientifiques et les responsables politiques par le biais de ses nombreux bilans thématiques et mondiaux, groupes d'experts et réseaux d'information afin d'accroître l'utilité de la recherche et de l'information scientifique sur l'environnement pour l'élaboration des politiques et de renforcer le fondement scientifique des politiques, tant au niveau de leur conception que de leur mise en œuvre. Ceci correspond au souhait exprimé dans le document final de Rio+20, intitulé « L'avenir dont nous avons besoin », de renforcer le rôle du PNUE, notamment dans le développement d'une interface solide entre science et politiques.

63. En réponse à l'appel de Rio+20, le PNUE continuera, conformément à sa Stratégie scientifique, à renforcer l'interface entre science et politiques. Pour cela, il mènera les activités suivantes :

- a) Évaluer les connaissances scientifiques sur les principaux enjeux et les communiquer aux responsables politiques à travers le processus d'évaluation environnementale et l'établissement des rapports de la série « L'Avenir de l'environnement mondial »;
- b) Rassembler des scientifiques pour évaluer les mesures permettant de relever le défi de la durabilité et fournir des informations scientifiques sur les grands problèmes, par le biais de rapports tels que le « *Rapport sur l'écart en matière d'émissions* », « *La protection du climat à court terme et les avantages de l'air pur : actions pour contrôler les agents de forçage du climat de courte durée de vie* » et « *The Environmental Food Crisis* » (La crise alimentaire environnementale);
- c) Entreprendre des processus permettant d'identifier les nouvelles questions scientifiques importantes pour la communauté des décideurs, par le biais du Processus prospectif du PNUE sur les nouveaux problèmes d'environnement et du Service mondial d'alerte environnementale, entre autres;
- d) Fournir aux responsables politiques des possibilités d'influer sur l'agenda scientifique de manière à ce que plus de temps soit consacré à la recherche sur les enjeux essentiels en matière de durabilité, à travers la participation du PNUE à l'initiative « Terre d'avenir », le dialogue qu'il organise sur le climat entre scientifiques et décideurs et son soutien en faveur du programme PROVIA.

64. Les activités en cours et futures serviront à consolider les capacités d'évaluation du PNUE, à fournir des mécanismes visant à améliorer l'efficacité et le rapport coût-efficacité de ses évaluations et à accroître l'impact des produits qui en sont issus. Le PNUE, fort de son expérience en matière d'évaluation intégrée, de collecte de données et d'établissement d'indicateurs, dirigera l'effort mondial que demande le document final de Rio+20 pour pouvoir rassembler les informations et les évaluations dispersées, notamment celles des rapports mondiaux sur le développement durable, et exploiter les résultats des évaluations existantes. Des approches méthodologiques éprouvées seront proposées pour la consolidation des activités actuelles de renforcement des capacités de collecte et d'analyse de données dans les pays en développement.

65. Le document adopté à l'issue de Rio+20 propose notamment que les responsables politiques élaborent une série d'objectifs universels pour le développement durable en vue de compléter et de pallier aux insuffisances des Objectifs du Millénaire pour le développement. Conscient du besoin d'informations mondiales, intégrées et scientifiquement fondées concernant le développement durable et de l'expérience qu'il a acquise dans l'accomplissement de son mandat de collecte d'informations reposant sur des données factuelles, le PNUE contribuera à établir des objectifs clairs et ciblés en matière de développement durable, à analyser les engagements et les objectifs actuels, à identifier les domaines prioritaires et à suivre la réalisation des objectifs.

66. Le rapport intitulé « Core set of sustainable development indicators for the Arab region » (Ensemble fondamental d'indicateurs du développement durable pour la région arabe), qui a été traduit en arabe, fournit des lignes directrices pour la définition et l'utilisation d'indicateurs évaluant l'état de l'environnement et du développement durable. Ces principes directeurs servent de base pour l'élaboration des indicateurs nationaux essentiels du développement durable par les pays de la région. Plusieurs de ces pays ont commencé à établir ces indicateurs.

67. La publication « *ILAC: Regional Indicators Revision 2011* » (ILAC: Indicateurs régionaux, édition révisée 2011) présente les données régionales tirées des indicateurs utilisés dans le cadre de l'Initiative pour le développement durable de l'Amérique latine et des Caraïbes. Cet ensemble d'indicateurs couvre, entre autres, les questions touchant à la biodiversité, au développement humain,

aux établissements humains, aux mécanismes institutionnels et aux modes de consommation et de production durables. Il sert à mesurer les progrès réalisés par la région sur la voie du développement durable et donne des informations sur un certain nombre de tendances environnementales exigeant une attention immédiate. Ce rapport est disponible en anglais et en espagnol sur le site [www.geodatos.org](http://www.geodatos.org).

## VIII. Conclusion

68. Au cours de la période biennale 2014–2015, un nouveau sous-programme intitulé « Suivi de l'état de l'environnement » adoptera une approche globale pour faciliter l'accomplissement du mandat fondamental du PNUE, à savoir le suivi permanent de la situation environnementale dans le monde. Se fondant sur les résultats de travaux déterminants menés antérieurement dans le cadre d'autres sous-programmes, il vise à renforcer l'évaluation intégrée, l'interprétation et la cohérence de l'information environnementale, économique et sociale en vue d'évaluer l'état de l'environnement; de déceler les problèmes nouveaux; de suivre les progrès accomplis en matière de durabilité environnementale, notamment dans l'accomplissement des objectifs existants convenus au plan international tels que les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité; et de faciliter l'élaboration de politiques mondiales. Le PNUE, en collaboration avec ses partenaires nationaux, régionaux et mondiaux, appuiera les activités de renforcement des capacités destinées à faciliter le suivi environnemental et l'échange des meilleures pratiques technologiques permettant d'accéder aux données et informations sur l'environnement contenues dans les plateformes publiques, conformément au Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et au pilier « information » de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Le PNUE s'emploiera en outre à accroître la participation des parties prenantes dans les processus de décision sur l'environnement, y compris dans la production, l'analyse, la présentation et la diffusion d'informations environnementales propices à une démarche d'ensemble, conformément aux dispositions du document final de Rio+20.

---